

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 07 JUILLET 2016 à 18 H 00

=====

Pour répondre à une convocation du Maire en date du 1^{er} juillet 2016 et sous la présidence de M. Léon GENDRE, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 07 juillet 2016 à 18H00.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. GENDRE, Maire, Mme ÉPAUD, Mme VANOOST, M. BERTHOMÈS, M. CROCI, Mme MASION TIVENIN Adjoints.

MM. FRILOUX, SALEZ, Conseillers délégués,

Mmes BERTRANET, SALIN, BONIN BALMAS, MM. LE BARON, PERRAIN, Mmes ROBINEL, SICATEAU RIVIÈRE. MM. MENANTEAU, TIVENIN. HÉRAUDEAU, Conseillers municipaux

18

ONT DONNÉ POUVOIR : M.ZÉLIE à Mme VANOOST – Mme DROUIN à BERTHOMÈS – M. OGER à Mme ÉPAUD – Mme BERGERON à M. HÉRAUDEAU – Mme BICHON à M. MENANTEAU

5
23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. SALEZ Patrick

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL :

Le procès-verbal de la réunion du 09 juin 2016, est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Invitation 70 ans Harmonie municipale

A l'occasion des 70 ans de l'Harmonie municipale de La Flotte, les élus sont invités au pique-nique annuel qui se déroulera à l'espace « Bel Air » ainsi qu'à trois concerts les 16, 17 et 18 juillet sur le port.

Tableau de Patrice SUCHOCKI

M. le Maire dévoile le tableau offert par le peintre local, Patrice SUCHOCKI représentant l'Abbaye des Châteliers, peint en 2006.

Le Conseil Municipal le remercie chaleureusement pour ce don fait à la Commune.

« Plus beaux villages de France »

Pour information, M. le Maire communique la couverture d'un livre édité par « Sud'Ouest » concernant les 50 plus beaux villages de France de la Région « Nouvelle Aquitaine »

Travaux de protection dans le secteur de la Digue du Marais

M. le Maire donne lecture de l'avis défavorable de la Préfecture, transmis par le Département, sur le projet de travaux de protection contre les submersions marines dans le secteur de la digue du Marais.

Il lit également la lettre de clarification et de maintien de sa demande envoyée le 4 juillet à la Préfecture.

Travaux porte anti submersion

Un article de la revue « le Moniteur » du 15 avril 2016 sous le titre « la Flotte ferme la porte aux inondations » décrits les importants travaux engagés pour prémunir la commune, en cas de nouvelles catastrophes.

Retour sur le Conseil portuaire du 30 mai 2016 et qualification « vieux gréement »

M. le Maire revient sur le Conseil portuaire du 30 mai 2016 (présenté lors du conseil municipal du 9 juin 2016). La qualification « vieux gréement » avait en effet été contestée par certains membres du conseil portuaire. Sur demande de M. le Maire, Simon-Pierre BERTHOMES rappelle qu'il a effectué des recherches dans les archives à propos de la qualification traditionnelle « vieux gréement » et transmet un document complet sur le sujet.

Conseils d'école : effectifs 2016-2017

Isabelle MASON TIVENIN commente le tableau des effectifs 2016-2017. 130 élèves sont enregistrés à l'école élémentaire pour cette année, ce qui correspond tout juste au seuil requis pour maintenir les classes. Il faut donc compter sur l'arrivée de quelques familles pour éviter la fermeture d'une classe l'année prochaine.

Olivier FRILOUX rappelle toutefois, que ce seuil des 130 élèves, a moins de valeur aujourd'hui.

Modification n°13 du POS par la CdC

M. le Maire donne lecture de la délibération de la C.d.C. en date du 30 juin 2016, portant avis favorable pour mettre en œuvre la modification n°13 du P.O.S concernant le secteur de la Maladrerie. Cette modification est appréciée puisqu'elle autorise l'accession à la propriété.

Calendrier d'élaboration du PLUi

Un calendrier précis des réunions d'élaboration du PLUi de septembre 2016 à mars 2017, date de finalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), nous a été adressé par la C.d.C. Deux réunions en particulier concerneront l'ensemble des élus municipaux les 12 et 19 septembre.

Les algues vertes sur nos plages :

Un article publié dans Sud-Ouest le 4 juillet mentionne que La Flotte est déjà et particulièrement touchée par les algues vertes. Puisse-t-il attirer l'attention de la C.d.C. !

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DES COMMISSIONS

Association « Villages de Pierres et d'Eau »

Maryse VANOOST présente le compte-rendu de la réunion tenue le 10 juin 2016. L'association a exigé la pose, par toutes les communes membres, d'un distributeur de médailles à l'effigie de la commune.

Une délibération sur le principe de cette pose est votée à l'unanimité.

Ré-Espaces-Jeunes à « Bel Air »

Olivier FRILOUX signale l'unique problème de cette association : une consommation régulière d'alcool et de drogue qui devient alarmante et s'avère répulsive pour certains parents et donne une mauvaise image de cet espace. Il est décidé d'afficher le règlement sur le site et d'alerter la gendarmerie.

RENTRÉE SCOLAIRE : FIXATION DU PRIX DU REPAS

Isabelle MASION TIVENIN présente l'actualisation du prix du repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le repas enfant passera de 2,75 à **2,80** euros et le repas adulte de 5,50 à **5,60** euros.

Ces nouveaux tarifs restent raisonnables par rapport à ceux d'autres cantines.

Ils sont votés à l'unanimité.

FIXATION DU PRIX LOYER BÂTIMENT AGRICOLE

M. le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2015 constatant l'indice des fermages. Cet arrêté permet aujourd'hui de fixer le montant de la location du bâtiment agricole par Romain Canteau.

Pour ce bâtiment de première catégorie d'une superficie de 482 m², à raison de 3,28 euros le m² (indice national des fermages 2015 : 110,05), le montant du loyer avoisinera les 1600 euros par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Arrête ce tarif de 3,28 € le m² et précise qu'en ce qui concerne les révisions de loyer, celles-ci interviendront tous les ans à la date anniversaire de la signature du bail, l'indice de base étant le dernier indice des fermages publié,
- autorise M. le Maire à dresser et signer le bail à ferme spécifique à intervenir, ainsi que les avenants annuels.

MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE LOCAL

La Communauté de communes a voté à l'unanimité les modifications de ses statuts pour lui permettre de réhabiliter les vestiges de l'activité agricole et du patrimoine bâti au lieu-dit « le Feneau » à La Couarde. Répondant à une demande de clarification de M. le Maire (absent lors du Conseil communautaire ayant délibéré sur ce sujet), le Président de la C.d.C. l'a informé que la parcelle concernée appartenait au Département et allait être transférée au Conservatoire du Littoral.

M. le Maire soumet cette modification des statuts à la discussion. Patrick SALEZ remet cette modification des statuts en question : le Conservatoire du Littoral a justement pour vocation d'assurer une gestion durable des sites qu'il a acquis et de mettre en valeur leurs paysages remarquables et leur patrimoine local ; en outre une convention a été signée entre le Conservatoire et la Communauté de communes afin que le Conservatoire assure précisément ce type de gestion ; il n'y a donc aucun besoin de modifier les statuts.

Jean-Paul HÉRAUDEAU regrette que la C.d.C. procède ainsi par modification des statuts au coup par coup au lieu de programmer une action globale. Il propose donc une motion de la commune sur ce point.

Simon-Pierre BERTHOMES préfère le principe d'une lettre à celui d'une motion.

Le Conseil municipal mandate à l'unanimité M. le Maire pour qu'il envoie une lettre à la C.d.C. demandant la mise en place d'une règle unique de gestion du patrimoine local dans son ensemble.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L.5214-16 modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, dite loi MAPTAM,

Vu l'arrêté préfectoral n°15-3057-DRCTE-BCL du 12 novembre 2015 modifiant les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment l'alinéa 3 du 2ème groupe de l'article 5.2, relatif aux actions de mise en valeur du patrimoine local,

Vu l'avis favorable du Bureau du 17 mai 2016,

Considérant l'importance de valoriser les abords des pistes cyclables et en particulier de la piste du sel au lieu-dit « le Feneau »,

Considérant le projet de mise en valeur du site du « Feneau » et notamment la réhabilitation du Pont Vanne du « Feneau »,

Considérant l'intérêt patrimonial du site du « Feneau » et notamment de la maison du passeur de l'écluse ainsi que la présence de vestiges de l'activité ostréicole (claires les plus anciennes de l'Ile de Ré),

Considérant qu'il convient dans cette perspective de compléter l'alinéa 3 du 2^{ème} groupe de l'article 5.2 :

- Actions de mise en valeur du patrimoine local :

Réhabilitation des vestiges de l'activité ostréicole au lieu-dit « le Feneau » et du patrimoine bâti situé sur la même unité foncière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix (Patrick SALEZ)

D É C I D E D E :

de se prononcer favorablement sur la modification des statuts communautaires ci-annexés.

CONSTRUCTION D'UN DEUXIÈME BÂTIMENT AGRICOLE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire rappelle que le Département avait subventionné à raison de 30 % la construction du premier bâtiment agricole situé au lieu-dit « Les Grands Essarts ». Il propose de solliciter une subvention d'un pourcentage identique auprès du Département pour le second bâtiment agricole qui sera construit sur le même site.

Pour précision, le coût définitif du premier hangar agricole s'élève à :

*Travaux	396 807,88 € HT
*honoraires	27 034,00 € HT

Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur de cette proposition.

PERMIS D'AMÉNAGER : DÉLÉGATION DE SIGNATURE

M. le Maire rappelle que la Communauté de communes a instruit favorablement, par une proposition d'arrêté en date du 5 juillet 2016, notre demande de permis d'aménager du 19 avril 2016 en vue de la création du lotissement de La Maladrerie. Il propose d'annexer à ce permis une délibération du Conseil municipal donnant délégation de signature au premier Adjoint, Roger ZELIE pour valider ledit dossier.

Le Conseil municipal délibère à raison de 18 voix pour et 5 abstentions.

DÉSIGNATION DE 6 ÉLUS AU CONSEIL PORTUAIRE

M. le Maire expose que le mandat des membres du Conseil portuaire du port de La Flotte expire au 31 août 2016 et qu'il doit donc être renouvelé. Il est proposé de reconduire les mandats suivants :

- Représentants du concessionnaire :

Titulaires : Léon GENDRE et Roger ZELIE ;

Suppléants : Philippe LE BARON et Maryse VANOOST.

- Représentants du Conseil municipal :

Titulaire : Céline SICATEAU RIVIÈRE

Suppléant : Bernard PERRAIN.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire rend compte des onze déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie depuis la dernière réunion de Conseil municipal.

L'une des onze déclarations qui nous sont parvenues pose problème.

M. le Maire expose le cas de la maison située 7, square du 11 novembre dont le vendeur est la SARL REV Capital. Le gérant l'avait rencontré avant achat et lui avait annoncé la division du bien en deux parties : Lots 1 et 2 : un bar à vins et un appartement à vocation d'habitation, et un lot 3 destiné à loger sa famille, intention à laquelle M. le Maire avait donné son assentiment.

Mais par lettre en date du 2 mai 2016, les propriétaires de l'immeuble annoncent avoir vendu les lots 1 et 2 comme prévu, quant au lot 3 il serait vendu à un tiers et donc non réservé à la famille du gérant, ce dernier ayant dans cette affaire, trompé le Maire.

M. le Maire propose, pour contrer cette procédure abusive, que la commune exerce son droit de préemption et demande une estimation du bien aux Services de France Domaine. Cela permettrait de loger un jeune couple en résidence principale.

La proposition est votée à raison de 21 voix pour et 2 abstentions (Jean-Paul HERAUDEAU et Véronique BICHON).

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19H45.